OLIVET

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du



laval-agglo@agglo-laval.fr

AC1 - Protection des monuments historiques

- Porterie de l'Abbaye de Clermont- Classée le 02/11/1987-PA00109574.
- Ancienne abbaye cistercienne de Clermont à Olivet Partiellement classée PA0010974 du 07/03/1957.

<u>Service concerné</u> : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine Préfecture – Pavillon nord 16 Place Jean Moulin- 53000 – Laval

AC2 - Protection des sites

- Site de l'abbaye de Clermont et ses dépendances (2 novembre 1987)_53SI04

Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 5 Rue Françoise Giroud CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

Ligne SNCF LGV Bretagne Pays de la Loire.

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u> : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal 37000 Tours

PORT-BRILLET

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du



laval-agglo@agglo-laval.fr

AC2 - Protection des sites

- La vallée des étangs_Inscrit le 08/03/1991_53SI23b

<u>Service concerné</u> : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

> 5 Rue Françoise Giroud CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

 Périmètres de protection du captade de l'étang de la Forges – Prise d'eau des Forges institués par l'arrêté préfectoral n°2006A279 du 22 juin 2006.

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

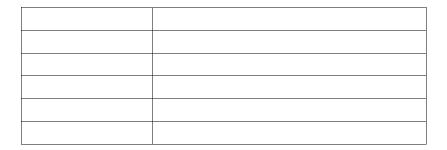
Ligne SNCF TGV Paris Brest.

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u> : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal 37000 Tours

RUILLÉ-LE-GRAVELAIS

Liste des Servitudes d'Utilité Publique



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Le Président,



laval-agglo@agglo-laval.fr

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

- Lit de l'Oudon et de ses affluents _ Arrêté préfectoral du 26 novembre 1976

Service concerné : Direction départementale des territoires
BP 23009 Cité administrative
Rue Mac Donald
53063 - Laval cedex 9

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection du captage Les Thionnières institués par l'arrêté préfectoral N° 2000-A-116 du 16/06/2000.
- Périmètre de protection éloigné de l'Oudon

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

EL7 - Alignement

- Plan d'alignement RD252 arrêté du 26/04/1881 alignement de la VC3

Service concerné : Direction des Routes et des Bâtiments Hôtel du département 39 rue Mazagran - BP 1429 53014 Laval Cedex

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par la ligne électrique HTB suivante :

- Ligne électrique aérienne 90KV N°1- Laval-Saint Pierre la Cour

<u>Service concerné</u> : RTE – Réseau de transport d'électricité

GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord

Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

- Zones de garde et de protection de la station de la Gravelle dite "Ruillé-le-Gravelais-La-Touche" (Décret du 1 février 1974).

<u>Service concerné</u> : France Télécom

U.R.R. pays de Loire 1,rue de la Chantepie

49124 - St Barthélémy d'Anjou.

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Station de la Gravelle: zone de garde et de protection (Décret du 1 février 1974).
- Liaison herzienne Le Pertre Laval.

<u>Service concerné</u> : France Télécom INT NA/E149-2

52. boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

Ligne SNCF LGV Bretagne Pays de la Loire.

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u> : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest

60 Rue Blaise Pascal

37000 Tours

SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du



laval-agglo@agglo-laval.fr

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

- Lit de l' Oudon et de ses affluents: Servitude de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau. (Arrêté préfectoral du 26/11/1976)

<u>Service concerné</u>: Direction départementale des territoires BP 23009 Cité administrative Rue Mac Donald 53063 - Laval cedex 9

AC1 - Protection des monuments historiques

- Château de Bel-Air (commune du Pertre (35), inscrit PA35000017 le 26/02/2001

<u>Service concerné</u>: Unité départementale de l'architecture et du patrimoine Préfecture – Pavillon nord 16 Place Jean Moulin- 53000 – Laval

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètre de protection du captage de la Jordonnière_Arrêté préfectoral n° ARS-PDL/DT53/SSPE/2010/19 du 16/12/2010
- Périmètre de protection du captage de les Fauvières _ Arrêté préfectoral n° 99-A-598 du 06/05/1999
- Périmètre de protection du captage de le Chalonge Puits Arrêté interdépartemental n° 2008-D-537 des 6 et 13 octobre 2008
- Périmètre de protection éloigné de l'Oudon

<u>Service concerné</u> : Agence régionale de santé (ARS)

Cité Administrative

60 Rue Mac Donald

53000 Laval

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par les lignes électriques HTB suivantes :

- Ligne électrique aérienne 90KV N°1 "Argentré du Plessis / Laval".
- Ligne électrique souterraine 90KV N°1 "Argentré du Plessis / Laval".
- Ligne électrique 400KV N° 1 et 2 _ "Oudon / Taute"

<u>Service concerné</u> : RTE – Réseau de transport d'électricité GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

- Zones de garde et de protection de la station de la Gravelle dite "Ruillé-le-Gravelais-La-Touche (Décret du 1 février 1974).

Service concerné : France Télécom

U.R.R Pays de Loire 1, rue de Chantepie

49124 - Saint Barthélémy d'Anjou

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Station de la Gravelle: zone de garde et de protection (décret du 1 février 1974)
- Station du Pertre : zone de garde et de protection
- Liaison Herzienne Le Pertre Laval

Service concerné : France Télécom

INT NA / E149-2

52, boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

SAINT-OUEN-DES-TOITS

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du		



laval-agglo@agglo-laval.fr

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

- « les cours d'eau de l'Ernée et de l'Ingrandé ainsi que leurs affluents ». Arrêté préfectoral en date du 5 mai 1977.

Service concerné : Direction départementale des territoires BP 23009 Cité administrative Rue Mac Donald

53063 - Laval cedex 9

EL7 - Alignement

- Plan d'alignement de la RD 252 du 26 février 1881

Service concerné : Direction des Routes et des Bâtiments Hôtel du département 39 rue Mazagran - BP 1429 53014 Laval Cedex

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Protection applicable sur le parcours du faisceau hertzien Laval – Ernée. Décret du 18 février 1982.

<u>Service concerné</u> : France Télécom

52, boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

SAINT-PIERRE-LA-COUR

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du	



laval-agglo@agglo-laval.fr

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètre de protection du captage de l'étand de la forge Prise d'eau des Forges institués par l'arrêté préfectoral n°2006A279 du 22 juin 2006.
- Périmètre de protection du captage Les Germendières

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par les lignes électriques HTB suivantes :

- Ligne électrique aérienne Laval-Saint Pierre la Cour
- Ligne 400KV N°1 et 2 Oudon-Taute
- Ligne 90KV Bréal-Croqueloup-St Pierre la Cour
- Ligne 90KV Bréal-Piquage à Bréal sous Vitré
- Ligne 90KV Bréal-Croqueloup-La Grande Haye
- Ligne souterraine 90KV CROQUL41ZBREA
- Ligne 90KV BREALL41ZTAY

<u>Service concerné</u>: RTE – Réseau de transport d'électricité GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

- Zones de garde et de protection de la station de la Gravelle dite "Ruillé-le-Gravelais-La-Touche (Décret du 1 février 1974).

Service concerné : France Télécom

U.R.R Pays de Loire 1, rue de Chantepie

49124 - Saint Barthélémy d'Anjou

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Station de la Gravelle: zone de garde et de protection (décret du 1 février 1974)

Service concerné : France Télécom

INT NA / E149-2

52, boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

Ligne SNCF TGV Paris Brest.

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u> : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal

ov Rue Biaise Pasca

37000 Tours

BEAULIEU-SUR-OUDON

Liste des Servitudes d'Utilité Publique



٧	/u pour être annexé à l'arrêté du	



laval-agglo@agglo-laval.fr

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

- Ruisseau du Château des Rochettes
- Rivière l'Oudon Arrêté préfectoral du 26 novembre 1976
- Ruisseau des Feux

Service concerné : Direction départementale des territoires

BP 23009 Cité administrative

Rue Mac Donald

53063 - Laval cedex 9

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection éloigné de l'Oudon.

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)

Cité Administrative 60 Rue Mac Donald

53000 Laval

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par les lignes électriques HTB suivantes :

- Ligne 225KV N°1 Laval-Oudon
- Ligne 225KV Oudon-Le Pertre
- Ligne 400KV N°1 et 2 Oudon-Taute
- Ligne 400KV N°1 et 2 Oudon-Domploup
- Ligne 400KV N°1 et 2 Oudon-Molière
- Ligne 400KV N°1 et 2 Oudon-Les Quintes

Service concerné : RTE - Réseau de transport d'électricité

GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord

Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

Ligne SNCF LGV Bretagne – Pays-de-la-Loire

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u> : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal 37000 Tours

BOURGON

Liste des Servitudes d'Utilité Publique



Vu pour être annexé à l'arrêté du	



laval-agglo@agglo-laval.fr

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection éloignée Pont-Billon

<u>Service concerné</u>: Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par les lignes électriques HTB suivantes : - Ligne 400KV N°1 et 2 Oudon-Taute

Service concerné : RTE – Réseau de transport d'électricité

GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord

Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

LA BRULATTE

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du	



laval-agglo@agglo-laval.fr

AC2 - Protection des sites

- Le site de l'abbaye de Clermont : Abbaye de Clermont et ses dépendances – Inscrit le 01-09-1942

Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 5 Rue Françoise Giroud CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètre de protection de captage les Thionnières Arrêté préfectoral N° 2000-A-116 du 16/06/2000
- Périmètre de protection éloignée de l'Oudon

<u>Service concerné</u>: Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

EL11 – Autoroutes, voies express et déviations d'agglomérations

- Autoroute A81 – Servitude institué par décret en date du 04 février 1977

<u>Service concerné</u>: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 5 Rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par les lignes électriques HTB suivantes :

- Ligne électrique aérienne 90KV N°1 - Laval-Saint Pierre la Cour.

<u>Service concerné</u> : RTE – Réseau de transport d'électricité GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord

Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

- Zones de garde et de protection de la station de la Gravelle dite « Ruillé le Gravellais- La Touche » (décret du 01 février 1974)

Service concerné : France Télécom

U,R,R Pays de Loire 1, rue de la Chantepie 49124 Saint Barthélémy d'Anjou

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Protection applicable autour de la station de La Gravelle et sur le parcours du faicseau hertzien Mont Rochard La Gravelle (Décret du 01 février 1974)
- Station de la Gravelle: zone de garde et de protection (Décret du 01 février 1974)

<u>Service concerné</u> : France Télécom

52, boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

- Ligne TGV_Bretagne Pays de la Loire

<u>Service concerné</u>: SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal 37000 Tours

LA GRAVELLE

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du



laval-agglo@agglo-laval.fr

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection du captage de la Jordonnière institués par l'arrêté préfectoral n° ARS-PDL/DT53/SSPE/2010/19 du 16 décembre 2010.
- Périmètres de protection éloignée de l'Oudon.
- Périmètres de protection du captage les Germendières institués par l'arrêté préfectoral n° 2004A037 du 29 janvier 2004.

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

EL11 – Autoroutes, voies express et déviations d'agglomérations

- Autoroute A81 – Servitude instituée par décret en date du 04 février 1977.

Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 5 Rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par la ligne électrique HTB suivante :
- Ligne électrique aérienne 90 KV N°1 – Laval - Saint Pierre la Cour.

Service concerné : RTE – Réseau de transport d'électricité
GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord
Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques.

- Zones de garde et de protection de la station de la Gravelle dite "Ruillé-le-Gravelais-La-Touche" (Décret du 1 février 1974).

Service concerné : France Télécom

U.R.R. pays de Loire 1,rue de la Chantepie

49124 – St Barthélémy d'Anjou.

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Station de la Gravelle: zone de garde et de protection (Décret du 1 février 1974).

Service concerné : France Télécom

INT NA/E149-2

52, boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

LAUNAY-VILLIERS

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du



laval-agglo@agglo-laval.fr

AC2 - Protection des sites

- La vallée des étangs_Classé et inscrit le 08/03/1991_53SI23b

Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 5 Rue Françoise Giroud CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection du captage de l'étang de la Forge Prise d'eau des Forges institués par l'arrêté préfectoral n° 2006 A279 du 22 juin 2006.
- Périmètre de protection du captage éloigné Pont-Billon.

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par les lignes électriques HTB suivantes :

- Ligne 90KV n°1 Croqueloup Ernée
- Ligne 90KV n°1 Bréal-Croqueloup-Saint Pierre la Cour
- Ligne 90KV n°1 Bréal-Croqueloup-La Grande Haye
- Ligne 90KV souterraine Bréal-Croqueloup

<u>Service concerné</u>: RTE – Réseau de transport d'électricité GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

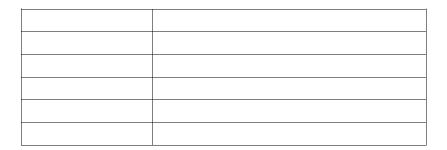
- Ligne SNCF TGV Paris Brest.

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u>: SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal 37000 Tours

LE BOURNEUF-LA-FORÊT

Liste des Servitudes d'Utilité Publique



Vu pour être annexé à l'arrêté du	



laval-agglo@agglo-laval.fr

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

- « Rû de Forton et du Moulin de la Planche - Rû de Cormeraie - Rû de Potais».

Service concerné : Direction départementale des territoires
BP 23009 Cité administrative
Rue Mac Donald
53063 - Laval cedex 9

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection du captage de Marfelon institués par l'arrêté préfectoral n° 2001A112 du 29 juin 2001, modifié le 7 juin 2004.
- Pont Billon Périmètre de protection éloignée
- Périmètres de protection du captade de l'étang de la Forges Prise d'eau des Forges institués par l'arrêté préfectoral n°2006A279 du 22 juin 2006.

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

AC1 - Protection des monuments historiques

- Château Le Feu Périmètre de 500m commune de Juvigné PA53000029 inscrit le 26 mai 2010.
- Château De Fresnay PA00132709 inscrit par arrêté du 14 juin 1994.

<u>Service concerné</u>: Unité départementale de l'architecture et du patrimoine Préfecture – Pavillon nord 16 Place Jean Moulin- 53000 – Laval

AC2 - Protection des sites

- La vallée des étangs_Classé let inscrit le 08/03/1991_53SI23b

Service concerné : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 5 Rue Françoise Giroud CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

EL7 - Alignement

- Plan d'alignement RD30 en agglomération arrêté du 9 octobre 1837

Service concerné : Direction des Routes et des Bâtiments Hôtel du département 39 rue Mazagran - BP 1429 53014 Laval Cedex

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par la ligne électrique HTB suivante : - Ligne 90KV Croqueloup – Ernée

<u>Service concerné</u>: RTE – Réseau de transport d'électricité GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

LE GENEST-SAINT-ISLE

Liste des Servitudes d'Utilité Publique



Vu pour être annexé à l'arrêté du



laval-agglo@agglo-laval.fr

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection du captage La Poupardière institués par l'arrêté préfectoral n°96-A-918 du 22/10/1996.

<u>Service concerné</u> : Agence régionale de santé (ARS) Cité Administrative

60 Rue Mac Donald 53000 Laval

AC1 - Protection des monuments historiques

- -Porterie de l'Abbaye de Clermont- Classée le 02/11/1987-PA00109574.
- -Ancienne abbaye cistercienne de Clermont à Olivet Partiellement classée PA0010974 du 07/03/1957.

<u>Service concerné</u>: Unité départementale de l'architecture et du patrimoine Préfecture – Pavillon nord 16 Place Jean Moulin- 53000 – Laval

EL11 – Autoroutes, voies express et déviations d'agglomérations

- Autoroute A81 – Servitude institué par décret en date du 04 février 1977

<u>Service concerné</u> : Direction Régionale de l'Environnement,

de l'Aménagement et du Logement (DRÉAL)

5 Rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Faisceau hertzien le Mont Rochard la Gravelle décret du 1 février 1974

Service concerné : France Télécom

52, boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

- Ligne SNCF LGV Bretagne Pays de la Loire.
- Ligne SNCF TGV Paris Brest

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

Service concerné : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest

60 Rue Blaise Pascal

37000 Tours

LOIRON

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du



laval-agglo@agglo-laval.fr

AC1 - Protection des monuments historiques

- Porterie de l'Abbaye de Clermont- Classée le 02/11/1987-PA00109574.
- Ancienne abbaye cistercienne de Clermont à Olivet Partiellement classée PA0010974 du 07/03/1957.

<u>Service concerné</u> : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine Préfecture – Pavillon nord 16 Place Jean Moulin- 53000 – Laval

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètres de protection du captage Les Thionnières institués par l'arrêté préfectoral N° 2000-A-116 du 16/06/2000.
- Périmètre de protection éloigné de l'Oudon

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

EL11 – Autoroutes, voies express et déviations d'agglomérations

- Autoroute A81 – Servitude institué par décret en date du 04 février 1977

<u>Service concerné</u>: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) 5 Rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263- Nantes cedex 2

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par la ligne électrique HTB suivante :

- Ligne électrique aérienne 90KV N°1 - Laval-Saint Pierre la Cour

<u>Service concerné</u> : RTE – Réseau de transport d'électricité GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord

Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

- Faisceau hertzien le Mont Rochard la Gravelle décret du 1 février 1974
- Liaison Herzienne Le Pertre Laval

Service concerné : France Télécom

52, boulevard Gaston Ramon

BP 60920

49043 - Angers Cedex 1

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

Ligne SNCF LGV Bretagne Pays de la Loire.

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u> : SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal 37000 Tours

MONTJEAN

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à l'arrêté du



laval-agglo@agglo-laval.fr

A4 - Servitudes de passage des engins mécaniques en bordure des cours d'eau

- L'Oudon et ses affluents arrêté préfectoral du 26 novembre 1976

Service concerné : Direction départementale des territoires BP 23009 Cité administrative Rue Mac Donald 53063 - Laval cedex 9

AS1- Protection des captages d'eaux potables et minérales

- Périmètre de protection éloigné de l'Oudon

Service concerné : Agence régionale de santé (ARS)
Cité Administrative
60 Rue Mac Donald
53000 Laval

14 - Établissement de canalisations électriques

Le territoire est traversé par les lignes électriques HTB suivantes :

- Ligne 225KV N°1 Laval-Oudon
- Ligne électrique aérienne 90KV_Argentré du Plessis-Laval

<u>Service concerné</u> : RTE – Réseau de transport d'électricité GMR ANJOU Ecoparc - ZI nord Avenue des Fusillés - 49412 - Saumur cedex

T1 - Voie ferrée relative aux chemins de fer

- Ligne SNCF LGV Bretagne Pays de la Loire.

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

<u>Service concerné</u>: SNCF - Délégation Immobilier Territoriale Ouest 60 Rue Blaise Pascal 37000 Tours